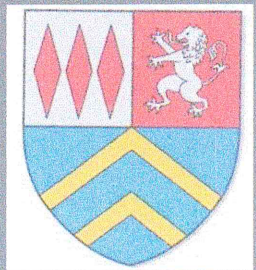


Bulletin municipal

Saint-Merd-la-Breuille



2023



Le mot du maire



Chers administrés,

Je remercie les associations, qui par leur dynamisme, ont animé notre commune tout au long de l'année 2023. Je pense à la réussite de la fête de la Saint-Médard grâce à l'implication du Comité des fêtes, de Saint-Merd randonnée, de l'association de chasse et du Club des Genêts d'Or. L'organisation d'un défilé de chars accompagné par une banda et diverses animations a égayé ce week-end festif, merci encore à tous!

Vous pourrez prendre connaissance des travaux programmés en 2023 par votre conseil municipal en page 3 et 4. Nous vous avons informé de l'installation de la fibre sur la commune, pensez à prévoir votre raccordement, à terme les fils cuivres devraient être déposés.

Début janvier, vous allez être contacté et sollicité pour le recensement de la population, vous pourrez vous recenser par internet. Si vous rencontrez des difficultés notre agent recenseur, l'employé communal, pourra vous accompagner pour une démarche papier, réserver lui un bon accueil. N'oubliez pas de vous faire recenser selon votre situation, habitation principale ou secondaire ainsi que la composition de votre foyer, cela a une incidence forte sur la dotation de fonctionnement attribuée à la commune par l'Etat chaque année.

Dans ce bulletin, vous pouvez consulter les projets à venir, dont la restauration de l'église. Le conseil municipal lors de sa séance du 21 novembre 2023 a pris la décision de s'engager dans cette restauration, subventionnée par divers organismes publics. Par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, nous solliciterons divers mécènes et vous pourrez contribuer à cette restauration par vos dons, toute somme récoltée pourra être abondée par la fondation.

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, mise en place par le gouvernement, le conseil municipal a engagé une réflexion afin d'initier une étude sur la possibilité de créer un parc agri-voltaïque sur du terrain communal en associant sur le secteur concerné des éleveurs intéressés. Plusieurs objectifs : répondre à la demande du gouvernement sur les énergies renouvelables, consolider les finances locales par le retour de location de terrains et de diverses taxes fiscales dues à l'implantation de ce projet, et ouvrir la possibilité de l'autoconsommation, comme pressenti dans les futurs décrets.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année à tous, tous nos meilleurs vœux pour 2024!

Le Maire - Faugeron Guy

Les travaux réalisés

Entretien de la voirie communale

Cette année, les travaux de voirie ont été réalisés sur la voie communale VC2, desservant le village de Farioleix.

Ainsi une portion d'environ 830 mètres a pu être renforcée en enrobé à chaud par l'entreprise FABRE TP de Lanobre.

Ces travaux, s'élevant à 64 917.17 € HT, ont pu être réalisés grâce à l'obtention d'une subvention de l'Etat à hauteur de 40 % : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023, dont le montant est fixé à 25 966.87 €.



Réparation des dégâts causés par la grêle de



Suite à l'orage de grêle survenu en Août 2020, des dégradations ont été constatées sur la toiture de l'église ainsi que sur le bardage en zinc du porche de la salle polyvalente.

La SARL DA SILVA de Saint-Pardoux-d'Arnet est intervenue en juillet 2022 sur l'église afin de procéder aux réparations nécessaires et l'entreprise SA MAGRIT d'Ussel a remplacé le bardage en zinc en août 2022.

Ces travaux, dont le montant global s'est élevé à 35 760.01 € TTC ont pu être financés grâce à une indemnité de l'assurance communale (24 220.22 €), une subvention de l'état, la DETR à hauteur de 5 114.19 € ainsi que par une subvention du Conseil Départemental, le « Boost'Comm'Une » à hauteur de 2 045.68 €.

Renouvellement du matériel communal

Un nouveau broyeur de marque « Desvoys » a été acheté en 2022 afin de remplacer celui de 2007 qui présentait des signes d'usures pour un montant de 16 080.00 € TTC.

Cet achat a été financé par une subvention de l'Etat, la DETR 2022 pour un montant de 5 360.00 € et par la reprise de l'ancien matériel.

Le fauchage des voies communales est réalisé deux fois par an, en mai et en juillet pour la sécurité de tous les usagers par notre employé communal, le débroussaillage étant réalisé par un prestataire de service en début de chaque année.



Reboisement des parcelles de Gourseix

La plantation des parcelles communales situées à « Gourseix » en 2018 et 2019 a été un échec en raison des conditions climatiques extrêmes que nous avons connu ces dernières années. Les sécheresses à répétition et l'orage de grêle de 2020 ont endommagé la grande majorité des plants qui ont été mis en place par l'entreprise LEMOR.

Face à cette problématique, le conseil municipal a fait le choix, en collaboration avec l'Office National des Forêts, maître d'œuvre du projet, de procéder à une reprise de la plantation. Cette dernière a été effectuée au printemps dernier par l'entreprise TERRADE de « La Goutelle ».

Ces travaux ont pu bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du dispositif « France Relance ». Cette aide a été mise en œuvre dans le cadre du plan de relance pour aider les propriétaires forestiers au renouvellement des peuplements sinistrés face aux changements climatiques. Le coût de cette opération a pu ainsi être financé à hauteur de 60%, le reste à charge pour la commune s'élève à 6 257.80 € HT.



La restauration de l'église Saint-Médard

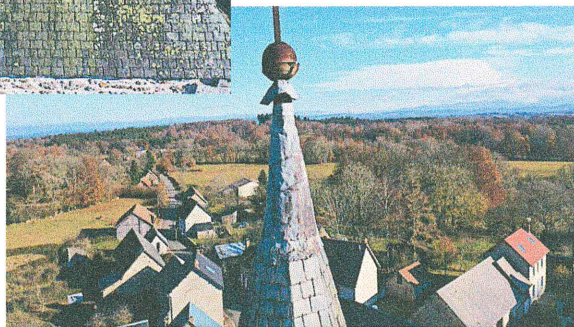
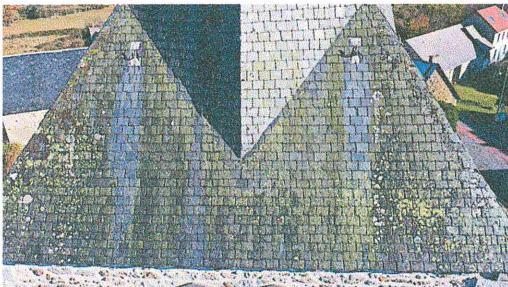
Depuis plusieurs mois, le projet de restauration de l'église est en cours de réflexion.

Retour sur les étapes préliminaires

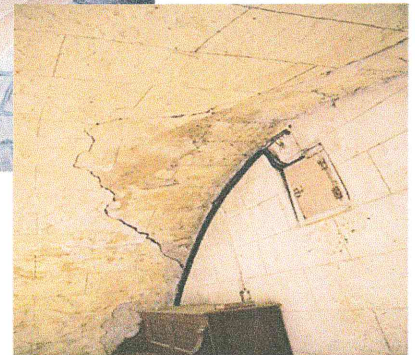
Après avoir réalisé une pré-étude avec le Syndicat de la Diège, une consultation a été lancée afin de sélectionner un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine: Monsieur Patrice SALES a été retenu et a procédé à un diagnostic complet de l'édifice.

Quels maux pour l'église Saint-Médard?

Ce dernier a dressé un état des lieux qui fait ressortir un mauvais état de conservation des toitures avec une attention particulière portée à l'épis de la flèche du clocher.

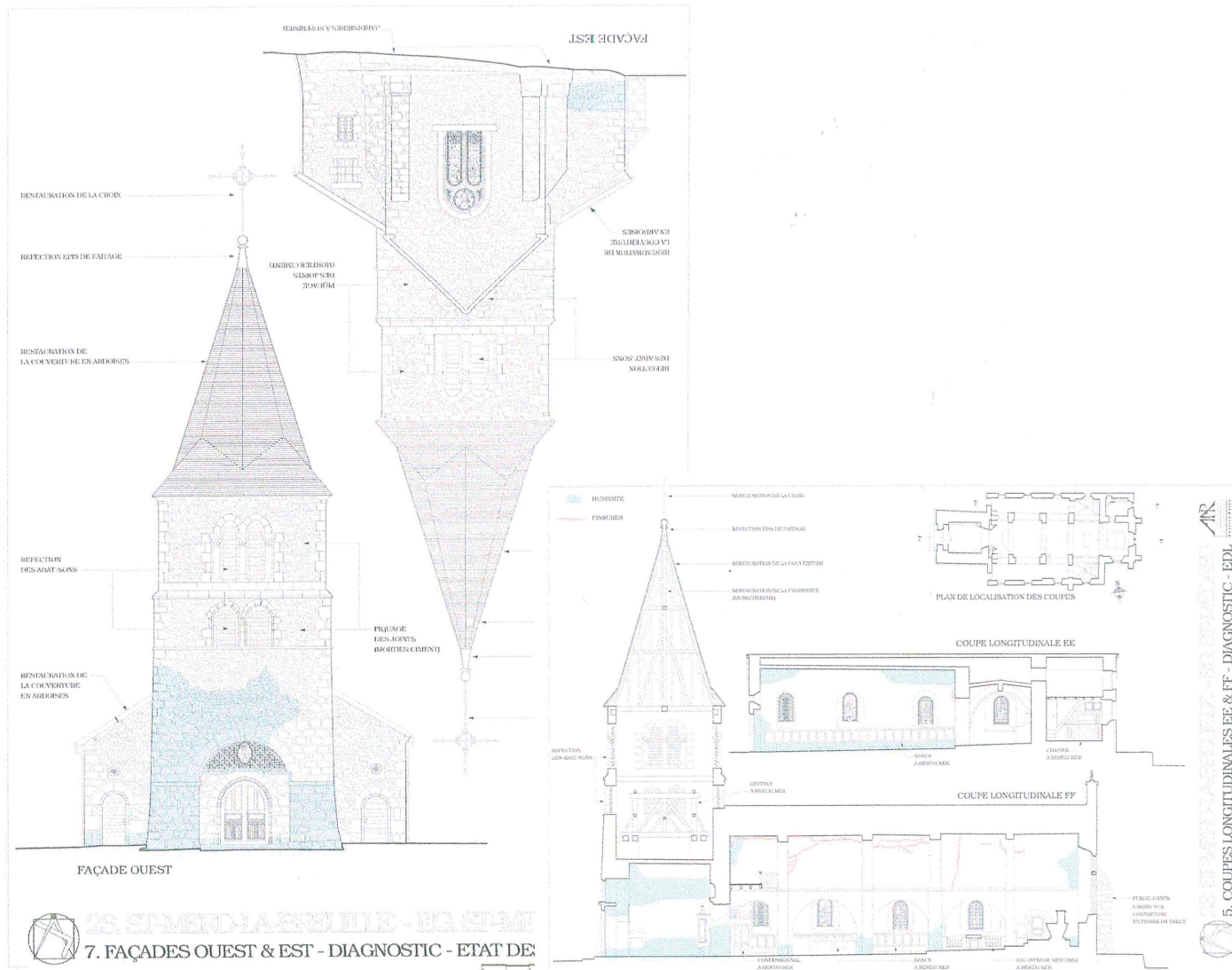


Au niveau des maçonneries, d'importants problèmes d'humidités ont pu être constatés ainsi que des problèmes structurels avec la présence de fissures.



L'ensemble de ces désordres sont responsables des dégradations que l'on retrouve à l'intérieur de l'édifice et qui mettent en péril les enduits à la chaux, les décors et le mobilier.





Quels travaux sont à prévoir ?

Un programme de travaux, axé d'une part sur l'assainissement du bâtiment et d'autre part sur la restauration intérieure, a ainsi, été établi. L'un ne pouvant pas être envisagé sans l'autre afin que les travaux de restauration demeurent pérennes.

L'estimation financière prévisionnelle du projet, qui s'élève à environ 1 500 000,00 €, a été segmentée en plusieurs tranches de travaux dont la réalisation s'envisagent sur plusieurs années.

Quelle suite donner au projet?

Au vu de ces différents éléments, la prochaine étape du projet est de procéder à la recherche

de financements et de subventions. Une réunion de concertation avec les financeurs potentiels a été organisée en octobre dernier en présence notamment de Monsieur le Sous-Préfet, du Conseil départemental de La Creuse, du Pays Haute-Corrèze Ventadour, de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté, ou encore de la Fondation du Patrimoine. Plusieurs financements sont donc à l'étude.

Mais face au coût prévisionnel annoncé, qui sera réajusté après avoir réalisé une consultation d'entreprises, le recours à la souscription publique et au mécénat par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine sera indispensable.

Conception d'un parc agri-voltaïque

Il y a quelques mois, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès de sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables pour la conception d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Saint-Merd-La-Breuille. Plusieurs entreprises ont répondu présentes à cet appel et nous ont soumis leurs offres.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme?

L'agrivoltaïsme associe la production agricole et la production d'électricité verte par l'installation de panneaux solaires sur des parcelles agricoles. Cette pratique est encadrée par une législation récente: la loi 2023-175 du 10 mars 2023, la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables).

Pourquoi un projet agrivoltaïque à Saint-Merd-La-Breuille ?

La commune disposant de parcelles offrant la possibilité de développer un projet agrivoltaïque a fait le choix de valoriser ces dernières et de mettre à l'étude le projet. Les propriétaires et exploitants riverains ont souhaité s'associer au projet permettant de proposer un site d'étude d'environ 64 ha.

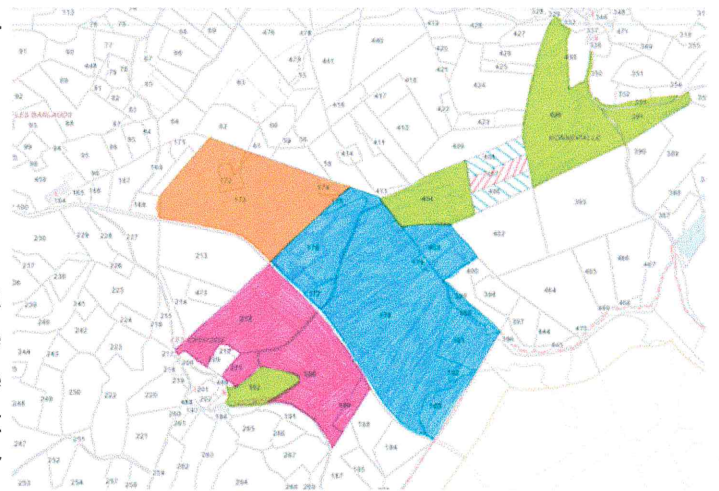
Quelles suites pour ce projet?

Dans l'attente de la parution des décrets relatifs à la loi APER destinés à encadrer l'agrivoltaïsme en France, des nombreuses études techniques et environnementales, vont être ré-

alisées par la société retenue pour connaître les spécificités du site proposé. Ce n'est que lorsque l'ensemble des études auront été menées, que ce projet pourra prendre forme.

Le conseil municipal a fait le choix de s'inscrire dans le développement des énergies renouvelables, qui est aujourd'hui une question primordiale pour l'avenir, qui est en plein essor en France, et qui apportera des retombées économiques et financières pour la commune.

ZONE D'ETUDE PROVISOIRE



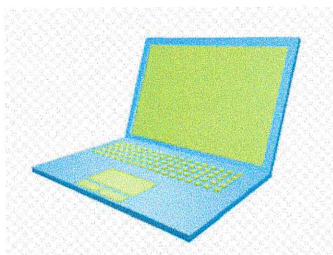
Reconstruction du mur du cimetière

En juillet dernier, nous avons pu constater qu'une partie du mur du cimetière s'est écroulé



Après le passage des experts d'assurance, la commune va pouvoir bénéficier d'une indemnisation et ainsi procéder à la réparation du mur. C'est l'entreprise Aymard qui a été retenue pour la réalisation des travaux prévus au printemps prochain.

Un site internet pour Saint-Merd



Dans le cadre de la refonte de son site internet, dénommé « portail territoire » accessible à l'adresse « www.hautecorreze.fr », la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté a proposé aux communes membres de s'associer au projet afin de développer leur propre site internet à moindre coût. Après plusieurs mois de travail, le site est en cours d'élaboration et sera bientôt consultable par tous...

Panneau Pocket

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !



INFOS ALERTES AGENDA

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Anonyme**
- ✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Dans l'attente de la mise en ligne du site, vous avez la possibilité depuis quelques mois de consulter toutes les actualités de Saint-Merd grâce à une application mobile entièrement gratuite «Panneau Pocket ».

La fibre optique

ACCÉDER À LA FIBRE... C'EST FACILE !

Je prépare l'arrivée de la Fibre chez moi !



VIDÉO : toute l'info sur l'accès à la Fibre et le raccordement en scannant ce QRCode avec votre smartphone.

1

Je teste mon accès à la Fibre sur le site Internet : www.nathd.fr

2

Si j'ai accès à la Fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix présent à mon adresse. Liste des opérateurs sur www.nathd.fr

3

Une fois que je suis abonné, mon opérateur me propose un rendez-vous de raccordement. Un technicien viendra me raccorder à la Fibre dans le mois qui suit.

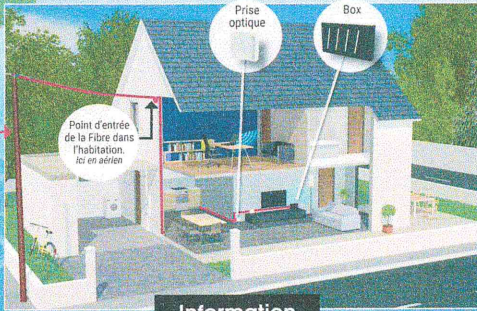


LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE ARRIVE DEPUIS LA RUE EN SOUTERRAIN OU EN AÉRIEN

J'habite dans un immeuble de plus de 3 logements : Je rassure que le technicien aura accès aux locaux techniques de l'immeuble le jour du rendez-vous de raccordement (contactez votre syndic ou votre gardien pour avoir les clés). À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.

Je choisis la pièce où je souhaiterais installer mes équipements Fibre (Prise optique et Box de mon opérateur). Près d'une prise électrique de préférence.

Je vérifie que le technicien pourra faire passer la Fibre jusqu'à cette pièce. La Fibre suit généralement le même chemin que le câble du téléphone fixe depuis la rue. Aussi, vérifiez qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gêne le passage de la Fibre sur votre propriété privée. En cas de difficulté et dans la mesure du possible, une solution sera proposée lors de votre raccordement.



Information

0 806 806 006

Service gratuit + prix appel



FRANÇAISE NATIONALE
Centre d'Accueil des Territoires DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Des infos supplémentaires, des questions ? Un seul numéro + un site Internet : www.nathd.fr

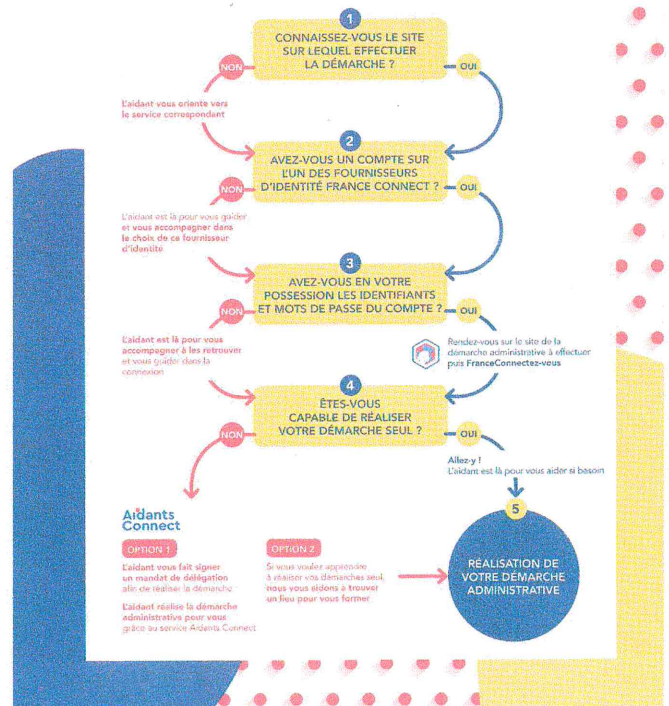
Aidants Connect

Aidants Connect

Pour vos démarches administratives en ligne, nous pouvons vous accompagner et vous fournir une aide grâce à une habilitation aidant connect dont nous disposons.

Pour toute interrogation ou démarche administrative, nous restons à votre disposition.

VOUS AVEZ UNE DÉMARCHÉ ADMINISTRATIVE À RÉALISER



Le recensement de la population en janvier



Recensement de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

[le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

La commune de Saint-Merd-La-Breuille sera concernée par le recensement de la population en 2024. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 essentiellement en ligne via le site :

www.le-recensement-et-moi.fr.

L'enquête sera réalisée par Frédéric Montpeyroux, agent communal, qui se rendra à votre domicile pour vous accompagner dans cette démarche. Les services de la mairie restent à votre disposition pour toute interrogation.

Recensement de la population 2024

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

| Commune de moins de 10 000 habitants | Commune de plus de 10 000 habitants |
|---|--|
| Le recensement y est exhaustif, il a lieu tous les 5 ans. | Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8% des logements : votre logement d'habitation en fait peut-être partie ! |

Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur : [le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr)

Si vous êtes recensé, vous recevrez un courrier de votre commune dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur, une notice internet contenant vos identifiants et codes de connexion pour répondre sur internet : [le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr)

Vous pourrez également répondre sur papier.

L'état Civil

L'état-civil 2022 et 2023

Naissances

Léo SERVOLLE 20/10/2022
USSEL (19)

Mariages

BOYER Séverine, Aurélie
MOUNAUD Sylvain, Guillaume 09/07/2022

Décès/Inhumations

BOUEIX Jacques 29/03/2022
USSEL (19)

BOURDIN André 09/06/2022
BORT-LES-ORGUES (19)

MAROUTEIX veuve LAURADOUX Denise 12/06/2022
BEAUMONT (63)

BOUEIX Alain 08/07/2022
CLERMONT FERRAND (63)

BOYER veuve GIRY Lucienne, Lucette 05/10/2022
MONTLUCON (03)

BOURLET veuve GOUYON Andrée, Alexandrine 20/12/2022
MONTLUCON (03)

CARRIER veuve LOURADOUR Marie-Thérèse 26/12/2022
GIAT (63)

REUGE Jean, Christian 24/05/2023
CLERMONT FERRAND (63)

SIMONET veuve MAILLOT Colette, Thérèse 03/07/2023
CLERMONT FERRAND (63)

ROCHE Guy, Auguste, René 19/07/2023
MOUTIER ROZEILLE (23)

DESMAS Guy, Jean 19/08/2023
CLERMONT FERRAND (63)

PABIOT René, Lucien, Roger, Roland 29/10/2023
USSEL (19)

CHAUSSAT veuve SIMONNET Marie 09/12/2023
GIAT (63)

Le Bassin scolaire Flayat Saint-Merd

Le mot de la présidente

Lundi 16 octobre 2023,

J'étais en séance plénière à Bordeaux ce jour-là, Alain Rousset, Président de la Région, a ouvert la séance par ces propos liminaires : « L'effroi nous saisit. L'effroi national avec un acte odieux d'un terroriste islamiste, trois années après le traumatisme de Samuel Paty. L'école est à nouveau la cible d'une indicible barbarie.... »

Une minute de silence a été observée à 14 heures dans les écoles, les établissements scolaires et les rectorats en hommage à l'enseignant Dominique Bernard, assassiné à Arras. Ce temps d'hommage et de recueillement a pris d'autres formes dans le premier degré pour tenir compte de l'âge des élèves. Monsieur Simonet a abordé « le rôle de l'enseignant » avec les plus grands de la classe. Les échanges ont été très intéressants, m'a-t-il dit. Le lendemain de ces drames, le corps enseignant est à l'écoute et fait preuve d'empathie, de pédagogie et de professionnalisme pour leurs élèves.

A la suite de l'attaque à caractère terroriste le 13 octobre 2023, la Première Ministre a annoncé que le niveau « Urgence attentat » était déclaré sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit du niveau d'alerte le plus élevé du plan Vigipirate.

Concernant la rentrée scolaire de septembre 2023, notre école a accueilli 18 élèves. A l'initiative de l'Education Nationale, un demi-poste d'enseignant a été ouvert pour soulager Anthony Simonet dans sa mission de plusieurs niveaux. Maëva Louafia donc pris en charge les maternelles installées dans une seconde classe.

Un contrat à durée déterminée a été conclu début octobre avec Nicole Laporte. Elle assurera le remplacement d'Agnès Allochon, agent de restauration et d'entretien, le temps de son congé maternité.

Au nom des élus du comité syndical, de Messieurs les maires de Saint-Merd-La-Breuille et Flayat, j'adresse tout notre soutien et notre reconnaissance à toute l'équipe éducative: Anthony, Maëva, Sophie, Amandine ainsi qu'Agnès et Nicole.

Marie Hélène MICHON - Présidente
Denise VEDRINE - Vice-présidente



Le Bassin scolaire Flayat Saint-Merd

La vie de l'école de Flayat



La rentrée

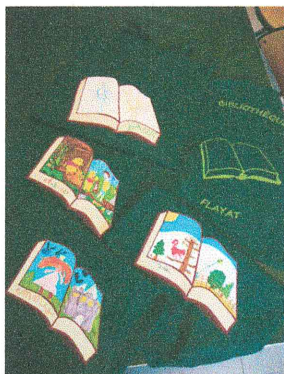
Certains élèves étaient contents de retourner à l'école pour retrouver les copains. Pour d'autres, c'est un moment de peur et de stress car c'est la découverte d'une nouvelle école, d'une nouvelle classe ou d'une nouvelle façon de travailler comme lors du passage de la grande section au CP.

Pour certains, c'est un jour comme un autre car ils connaissent parfaitement l'école, le maître et ils savent qu'il y a toujours leurs copains.

Il y a du changement cette année, il y a une nouvelle classe pour les petits avec une nouvelle maîtresse et il y a de nouveaux élèves qui viennent d'autres écoles ou pour qui c'est la première rentrée.

Nous allons tous, petits et grands, à la piscine d'Aubusson le vendredi après-midi. Nous avons fait des tests dans le grand bain avec le maître-nageur pour savoir dans quel groupe nous allons travailler cette année.

Dans le jardin, on a planté des plantes aromatiques, de la rhubarbe, des cardes, de la salade, des potirons, des courgettes. Même si cet été, nous ne nous sommes pas occupés du jardin, à la rentrée, nous avons eu la bonne surprise de pouvoir récolter quelques légumes. Chacun leur tour, les élèves repartent à la maison avec un peu de la récolte du jardin.



Nous allons à la bibliothèque municipale une fois par mois. Cette année nous avons un grand sac pour ranger les livres que nous empruntons. Nous allons customiser ce sac avec des dessins personnalisés pour qu'on le reconnaisse facilement.

Agnès est remplacée par Nicole durant son congé maternité.

Le mot des associations

Association « Lâcher Prise »



L'Association « lâcher prise » regroupe les communes de Saint-Merd-la-Breuille et de Saint-Germain-près-Herment ; elle vous propose des séances de yoga qui sont accessibles à tous et adaptables aux capacités de chacun, elles apportent de nombreux bienfaits, elles permettent de relâcher les tensions physiques et nerveuses grâce à des temps de respirations, d'enchaînements de postures fluides et dynamiques et une partie de relaxation méditative afin d'intégrer tous les bénéfices de la séance.

Pour ceux et celles qui veulent essayer, les séances sont le lundi, il reste quelques places dans le groupe du soir de Saint-Merd-la-Breuille de 19h30 à 21 h00. L'association offre une séance de découverte avant votre inscription.

Pour les personnes intéressées vous pouvez me joindre au 06 74 63 15 79. Bonne et heureuse année à vous tous.

La secrétaire - Brigitte LEDIEU



Les Genêts d'or

Les Genêts d'Or avec leurs 69 adhérents ont passé une belle année 2023 bien remplie avec de nombreuses animations.

- ⇒ Les rencontres des mardis après-midi se sont bien déroulées et on se partage entre jeux de société, cartes et randos pour les plus sportifs.
- ⇒ L'assemblée Générale du 14 janvier s'est déroulée à Saint-Merd. Aimé Allègre s'est retiré du Conseil d'Administration et Josiane Leteurre a bien voulu le remplacer. Martine Lauradoux a été réélue présidente. Agnès Mounaud a été élue secrétaire et Jocelyne Murin secrétaire adjointe.
- ⇒ En février avec le Café de l'espace nous avons fabriqué un Monsieur Carnaval qui a été bien brûlé....
- ⇒ En mars, nous avons organisé un thé dansant avec beaucoup d'énergie et de conviction mais malheureusement nous n'avons pas eu beaucoup de monde, dommage....
- ⇒ Comme l'an passé, nous avons aidé au bon déroulement de « La course aux étoiles » de Flayat.
- ⇒ En Juin, il y a eu la fête patronale de Saint-Merd avec cette année un défilé de chars et la brocante des Genêts d'Or. Notre char était sur le thème du jardinage et était très beau et très animé... En changeant quelques plantes, il nous a permis de faire le défilé de la fête patronale de Flayat fin juillet.
- ⇒ Deux après-midi ont permis à plusieurs d'entre nous de visiter le Jardin Remarquable Lacore à Crocq.
- ⇒ Le voyage en Dordogne a pu se faire grâce aux 23 adhérents qui se sont inscrits et qui ont été complétés par l'association de Giat... Une belle journée avec un trajet en Gabarre sur la Dordogne et un bon repas dans un joli cadre ont été bien appréciés.
- ⇒ La troupe « Des Uns Parfaits » est venue par une chaude après-midi jouer « Je veux voir Mouïsov ». Belle prestation des comédiens qui s'est suivie par un bon apéro dinatoire offert par les Genêts d'Or.

Le mot des associations

- ⇒ Notre repas de rentrée du 24 septembre à la salle des fêtes de Saint-Merd animé par Denis a été une belle réussite. On a bien parlé, mangé, dansé et on s'est bien amusé...
- ⇒ Pour finir notre loto du 22 octobre à la salle des fêtes de Flayat a été un succès et les crêpes bien appréciées.

Merci à tous et à chacun de faire vivre notre association avec autant d'énergie et d'enthousiasme.



Association « Comité des fêtes »

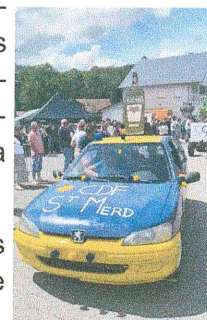
Les membres du Comité Des Fêtes de Saint Merd la Breuille vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024. Retraçons ensemble cette année 2023 !



Nous avons commencé l'année par un bal en février « Carnaval party ». Nous étions plus de 200 personnes ! Nous avons ensuite eu le bonheur de pouvoir organiser comme chaque année notre fête patronale, le week-end du 10 et 11 juin. Franc succès ! La nouveauté de cette année 2023 a été le défilé de chars aux côtés de nos confrères de Saint-Merd, mais aussi des comités des fêtes voisins, le tout animé par la banda « Le réveil Bourboulieu ». Bonne ambiance, rigolade et amusement étaient au rendez-vous !



Durant l'été, les membres du comité des fêtes ont participé aux intervillages de Saint Pardoux d'Arnet et de Saint Etienne des champs. Pour la quatrième année consécutive, nous avons organisé notre soirée Paella le 12 août, qui elle aussi a explosé les compteurs : 330 repas servis ! Début septembre, sous une chaleur écrasante, nous avons convié les équipes auvergnates à s'affronter sur le sol creusois lors de notre intervillage. Le Comité des Fêtes a terminé l'année autour d'un jeu de cartes qui a réuni 46 équipes amatrices de belote.



2024 s'annonce tout aussi festive que cette année qui se termine. Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour découvrir prochainement le programme de cette nouvelle année !

Nous saisissons cette occasion pour remercier vivement toutes les personnes qui par leur présence et leur bonne volonté soutiennent le Comité des Fêtes et nous accompagnent tout au long de l'année, car sans elles rien ne serait possible.

Association « Saint-Merd-Randonnée » et ACCA

Ce 9 décembre, « chasseurs et quaders » se sont réunis à Saint-Merd à l'occasion du Téléthon. Les « quaders » ont participé au traditionnel couscous à La Courtine et les chasseurs se sont retrouvés autour d'un pot au feu lors de la battue générale. Convivialité et bonne ambiance étaient au rendez-vous!



Rappel des consignes de tri

HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Tous les emballages en plastique
Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...

Emballages en métal
Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...

Emballages en papier et carton
Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...

Nouveaux

L'application Guide du Tri

CITEO

Le PLUi a été approuvé, et maintenant ?

1^{ère} modification du PLUi : 2023

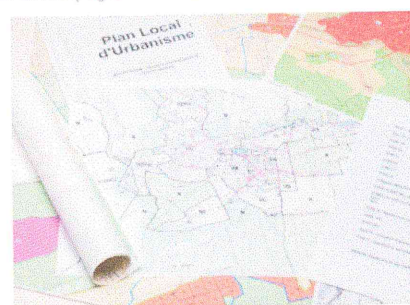
Organisation de temps de travail avec les élus communaux pour apporter :

- Des corrections au règlement écrit
- Des corrections au règlement graphique sous réserve de maintien des surfaces à vocation d'habitat et d'une compatibilité à une procédure de modification

Mise en œuvre du PLUi : instruction des autorisations du droit des sols

Travail d'instruction et de pédagogie :

- Apprendre à utiliser le PLUi au quotidien
- Simplifier et accompagner le travail des mairies



Un sac de pré-collecte, offert par Haute-Corrèze Communauté, est à votre disposition au secrétariat de votre mairie sur présentation du coupon réponse ci-dessus.

L'impact de la loi « Climat et résilience »

La loi « Climat et résilience » a pour objectif d'atteindre zéro artificialisation nette des sols (soit plus aucune urbanisation des espaces naturels) d'ici à 2050. Elle vise également une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années. Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pour réviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté a fait le choix de prendre en considération, dès à présent, certains objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Mise en conformité du PLUi : avant 2027

En 2024, Haute-Corrèze Communauté vous aide à trier vos biodéchets !

Distribution de composteurs en bois

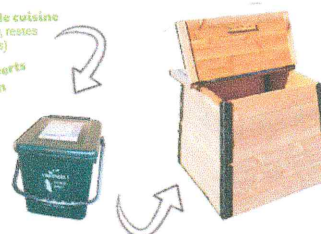
à disposer dans votre jardin, offert avec une formation d'une heure*

Mise en place de composteurs partagés

dans les coeurs de bourgs du territoire* à partir du printemps 2024.

déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires)

déchets verts du jardin



3 raisons de trier ses biodéchets

- ➔ réduire le volume et donc le coût de traitement des ordures ménagères
- ➔ diminuer la pollution liée à l'incinération des ordures ménagères
- ➔ obtenir du compost gratuit et de qualité



RAPPEL : pour le tri de vos autres déchets recyclables, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition en mairie.

*dates et lieux régulièrement mis à jour sur le portail de territoire <https://hautecorreze.fr/>

JE SOUHAITE EFFECTUER DES TRAVAUX

Poser une clôture, installer une fenêtre de toit ou une piscine... la plupart de ces travaux peuvent être soumis à autorisations. Il est important de vous renseigner en mairie pour suivre la réglementation en vigueur avant de commencer votre chantier.

Comment faire ma demande ?

Je me renseigne sur les règles d'urbanisme applicables chez moi

- auprès de la commune du lieu des travaux
- sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté (www.hautecorrèze.fr)

Je retire ou télécharge mon dossier

- auprès de la commune
- sur le site internet Service Public (www.service-public.fr)

Je dépose le dossier renseigné en main propre ou par courrier à la mairie de la commune du lieu des travaux.

Instruction de ma demande : le service urbanisme de ma commune ou de Haute-Corrèze Communauté instruit mon dossier en fonction du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Je reçois ma réponse : à compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif
- 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel, un permis de construire maison individuelle ou un permis de démolir
- 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs (ABF, SDIS, CDPENAF, etc.)

J'affiche l'autorisation de travaux : sur le terrain, de manière visible pendant une période continue de 2 mois minimum et durant toute la durée du chantier. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.

Quelle autorisation demander ?

1 portail et clôture : déclaration préalable

2 extension / aménagement de combles : ≤ 40m² : déclaration préalable** ; > 40m² : permis de construire**

3 véranda / terrasse couverte : ≤ 5m² : aucune formalité* ; ≤ 40m² : déclaration préalable** ; > 40m² : permis de construire**

4 toiture : déclaration préalable

5 création d'une fenêtre de toit, lucarne : déclaration préalable (sans création de surface plancher)

6 panneaux photovoltaïques : déclaration préalable

7 ravalement de façade : déclaration préalable

8 fenêtre ou porte-fenêtre : déclaration préalable

9 piscine : non couverte/couverte ≤ 1,80m : bassin ≤ 10m² : aucune formalité* ; bassin > 100m² : déclaration préalable ; bassin > 100m² : permis de construire ; couverte > 1,80m² : permis de construire

10 coupe ou abattage d'arbre : déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLUI ou site classé/inscrit

11 terrasse non couverte : sans surélévation : aucune formalité* ; surélevée ≤ 5m² : aucune formalité ; surélevée ≤ 40m² : déclaration préalable ; surélevée > 40m² : permis de construire

12 annexes (abri de jardin, appentis, garage...) : ≤ 5m² : aucune formalité* ; ≤ 20m² : déclaration préalable ; > 20m² : permis de construire ; surélevée > 40m² : permis de construire

13 démolition d'une construction : permis de démolir

i Vous rénovez votre logement ? Des aides existent ! Contactez France Rénov'

* Sauf périmètre de monuments historiques ; contacter la mairie
** Sauf hors zone urbanisée U du PLUI

La cueillette anthropologique ©

De décembre 2023 à mars 2024, des agents de Haute-Corrèze Communauté formés à la cueillette anthropologique©, démarche créée par Stéphanie Douillard, rencontreront un panel d'habitants afin de recueillir les besoins et les éléments sensibles sur un sujet d'intérêt général. Plusieurs sujets pourront ainsi être « cueillis » grâce à cette démarche participative originale. Les communes ont préalablement choisi les habitants.

Qu'est-ce que la cueillette anthropologique© ?

Elle est menée sous forme d'entretien d'environ 50 minutes. Les éléments ainsi recueillis donnent lieu à une analyse anthropologique et à la création de plusieurs personae illustrés (= un personnage type qui va regrouper un ensemble de plusieurs interviews). Le résultat permettra de créer des liens et de mettre en perspective les axes politiques et stratégiques de la collectivité avec les éléments récoltés sur le terrain. Cette cueillette anthropologique© se co-construit avec des outils très différents des questionnaires classiques et offre la possibilité d'aller chercher l'essence même et le besoin des individus.

Qui est Stéphanie Douillard ?

Basée à Saint-Merd-Les-Oussines, Stéphanie Douillard est anthropologue et accompagne les organisations humaines, les entreprises, collectivités et institutions qui souhaitent s'adapter et s'intégrer à ce monde émergent à fort impact environnemental, et qui doivent se réinventer, se réorganiser, se mobiliser pour entreprendre en ce sens.



Les festivités religieuses à l'honneur



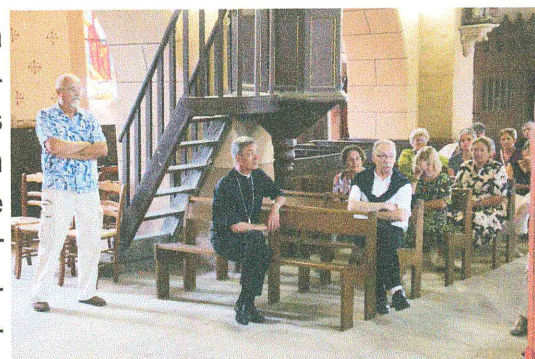
Une période estivale 2023 chargée en événements et festivités religieuses a débuté par une messe en plein air, lors de la venue pour une semaine d'une trentaine de scouts de 8 à 12 ans de Noisy-le-Sec (93) et Aydat (63) au hameau de l'Arfeuille le 11 juillet.

Le 16 juillet était organisé par l'association culturelle de St Eloi à Crocq les 3èmes Ostensions Limousines; tradition inscrite sur la liste immatérielle de l'UNESCO. Etaient présents à cette célébration Mgrs Kalist archevêque de Clermont et Bozo évêque de Limoges avec le Père Puig, curé de la paroisse. Une délégation de Saint-Merd était présente avec une belle statue de notre Vierge au sacré cœur et une bannière.



Enfin la matinée du 13 août était dédiée au père BOUTIER en souvenir de sa disparition il y a 10 ans. Une messe à Flayat suivie d'un recueillement au cimetière, rappelaient à une nombreuse assistance ce curé au grand cœur généreux. Après avoir changé de commune, Mgr BOZO et le Père Puig souhaitaient découvrir le patrimoine religieux de Saint-Merd-La-Breuille.

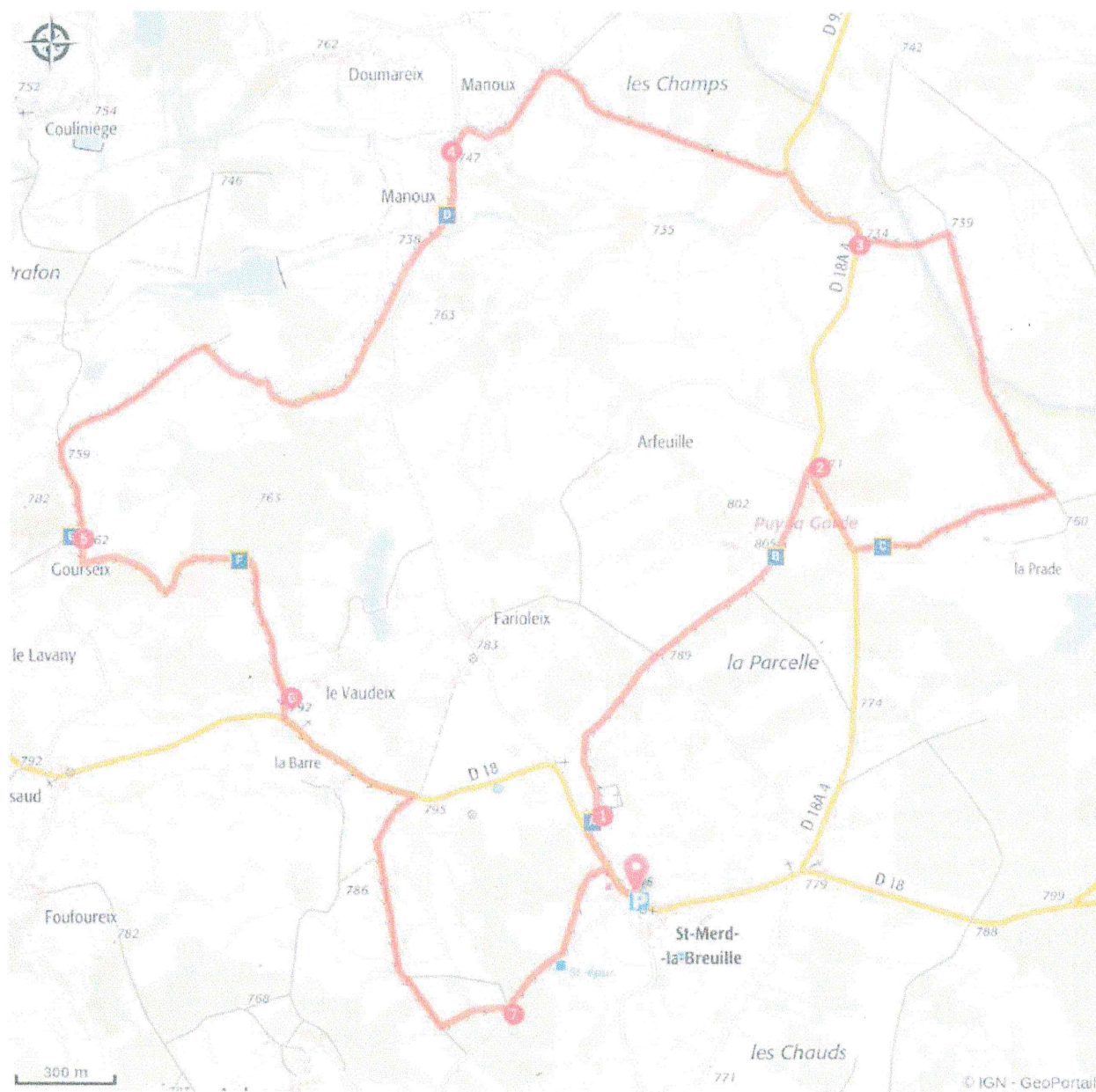
L'opportunité de retracer sommairement les origines de la chapelle du Besth dans les ordres hospitaliers puis de Malte captivait l'assistance. A l'image des visites priorales faites dans un lointain passé (1616/1617) et après un passage obligé à la belle fontaine Saint Jean Baptiste ; le périple s'achevait à l'église du Bourg pour laquelle Mgr BOZO saluait le projet courageux des élus pour sa restauration et ne manquait pas de mentionner d'avance sa présence à l'inauguration future.









Saluons également l'efficacité et la présence bienveillante de notre correspondant presse Monsieur Remy Prunty qui a bien voulu couvrir tout ces événements.

Le chemin de randonnée

Hautefeuille Track



-  Bourg de Saint-Merd (A)
-  Massif du Sancy (C)
-  Blason de Gourseix (E)

-  Puy de Dôme (B)
-  Tumulus de Manoux (D)
-  A proximité d'Hautefeuille (F)

Les services de proximité à votre disposition

Les déchèteries



**LES HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA DÉCHÈTERIE
D'EYGURANDE**

**DU LUNDI AU SAMEDI
SAUF LE JEUDI**

**DE 9H À 12H
ET DE 14H À 18H**



Le port du masque est obligatoire au sein de la déchèterie.



**LES HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA DÉCHÈTERIE
DE LA COURTINE**

**DU LUNDI AU SAMEDI
SAUF LE JEUDI**

**DE 9H À 12H
ET DE 14H À 18H**



Le port du masque est obligatoire au sein de la déchèterie.

Les écoles et accueils de loisirs

Les accueils d'assistantes maternelles:

- ♦ La MAM les Bibinous à Flayat
05.55.67.55.40

Les écoles primaires et maternelles :

- ♦ Ecole de Flayat (transport scolaire assuré)
- ♦ Ecole de Giat
- ♦ Ecole d'Eygurande
- ♦ Ecole de La Courtine

Les collèges :

- ♦ Collège de Crocq (transport scolaire assuré)
- ♦ Collège de Merlines

Accueil de loisir de La Courtine Eygurande:

Accueil périscolaire pour les 3-14 ans
responsable Monsieur Kévin MORIN :
07.62.33.99.58

Le cinéma « le Marchois »

Cinéma « Le Marchois »

17, Rue des deux frères

23100 La Courtine

05.55.66.78.76

Trois séances par semaine (jeudi, vendredi, samedi)

Le café de l'espace

Découvrir toutes les actualités sur
www.cafedelespace.com

Pour toute information

05.55.67.51.38

coordination@cafedelespace.com

Les services de proximité à votre disposition

La médiathèque et les bibliothèques municipales



La médiathèque intercommunale

24 Avenue Carnot

19200 USSEL

05.55.72.31.47

www.hccmediatheque.fr

Horaires:

Mardis, jeudis et vendredis de 14H00 A 18H30

Mercredis: 10H00 A 18H30

Samedis: 10H00-12H00 / 14H00-18H00

Bibliothèque Municipale de Flayat

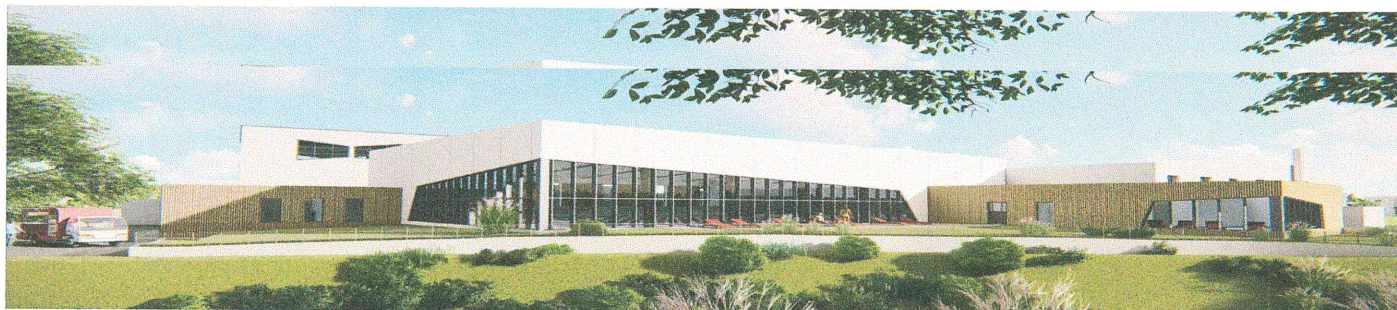
Tous les mercredis de 16H30 A 18H30

Bibliothèque Municipale de La Courtine

Mercredis de 9H30 à 12 H00

Vendredi de 15H00 à 16H30

Le centre aquarécréatif d'Ussel



Centre aquarécréatif d'Ussel

3, Rue du stade

19200 Ussel

05.55.72.16.69

Infos pratiques

Les horaires de la mairie et de l'agence postale communale

LUNDI: 9H00—12H00
 MARDI: 9H00-12H00 /13H30-17H00
 MERCREDI: 9H00-12H00/13H30-17H00
 JEUDI: 9H00-12H00
 VENDREDI: 9H00-12H00/13H30-17H30

Téléphone/Fax: 05.55.67.80.67

Mail: stmerdlabreuille@orange.fr

Journée défense et citoyenneté

ma JDC.fr
 Journée Défense et Citoyenneté
 L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne!
 RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

Les tarifs de location de la salle polyvalente

| | TARIF DE LOCATION | CAUTION |
|--|-------------------|----------|
| Particuliers domiciliés dans la commune | 140.00 € | 500.00 € |
| Particuliers domiciliés hors commune | 160.00 € | 500.00 € |
| Associations, Collectivités et EPCI, ... pour réunions et animations | GRATUIT | 500.00 € |

Coordonnées des intervenants à la maison de santé

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Médecin : Thierry QUESNEL | Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h <u>sur Rendez-vous</u> | 05 55 66 73 19 |
| Cabinet d'infirmières : Delphine CRAIPEAU Marie COARASA | Tous les jours <u>sur Rendez-vous</u> | 05 55 67 15 84 |
| Kiné : Alexandru ROMAN Daniela SERBAN | Du lundi au samedi <u>sur Rendez-vous</u> | 05 55 66 27 32 06 36 84 13 52 |
| Ostéopathe Laurine BELLEGUEULE | Lundi, Mardi et mercredi <u>sur Rendez-vous</u> | 06 11 38 38 95 |
| Dentiste : Gabriel ROSU | Du lundi au vendredi De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h <u>sur Rendez-vous</u> | 05 55 66 92 58 |

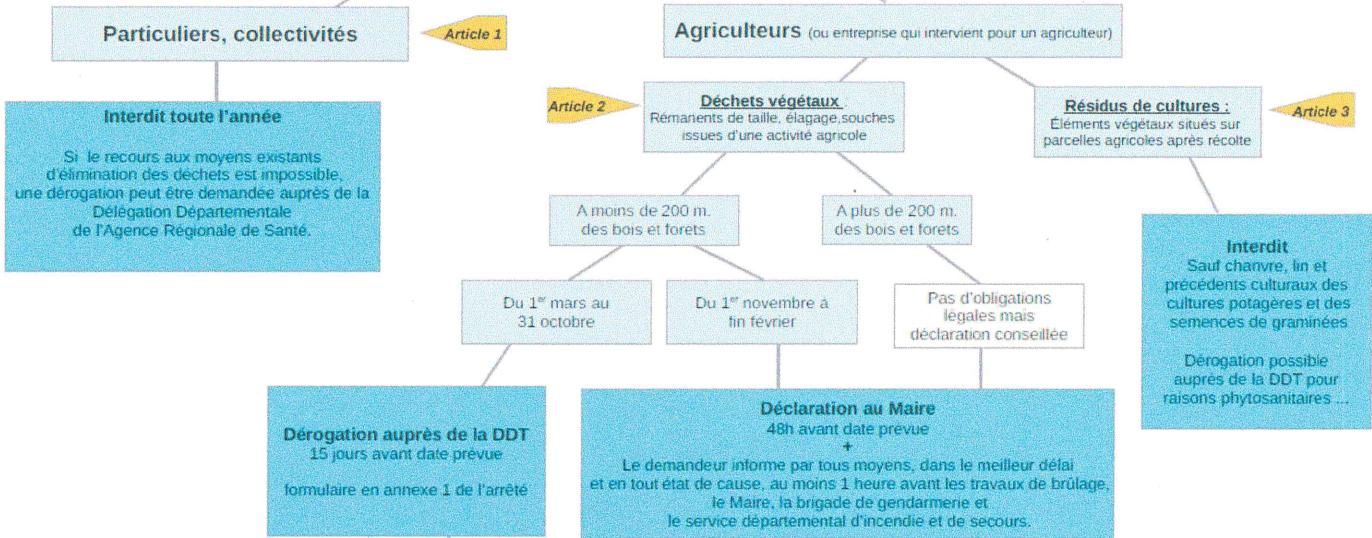
Infos pratiques

Brûlage déchets verts

Arrêté préfectoral n° 23-2019-07-03-002 du 3 juillet 2019
réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts en Creuse

Direction Départementale des Territoires
de la CREUSE
SERRE-BERMT - Janvier 2023

Contact :
emmanuel.gaspard@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 26
hugues.leyrat@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 25
severine.sellier@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 36



Les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour et devront être éteints au plus tard à son coucher (ne pas alimenter un feu après 16h30), dans le respect des prescriptions suivantes :

- annulation des brûlages en cas de vent dépassant 50 km/heure, ou en cas de sécheresse persistante,
- présence sur les lieux pendant toute la durée des brûlages d'une personne pour surveiller les opérations,
- prévoir des réserves d'eau pour pallier aux incidents éventuels,
- veiller à ne pas occasionner de gêne due aux fumées,
- confirmation obligatoire du début des brûlages auprès du Centre de traitement de l'alerte des Sapeurs Pompiers (tél. : 18 ou 112),
- confirmation obligatoire du début des brûlages auprès du Maire et de la gendarmerie locale.

RENOVATION: LES AIDES FINANCIERES AUX PROPRIETAIRES PRIVES

- Je m'informe avec France Renouv**
Je bénéficie d'informations, de conseils personnalisés, gratuits et indépendants. Je suis orienté, en fonction de mes besoins. On me donne la liste des organismes habilités « Mon Accompagnateur Renov ».
Pôleco, 8 avenue Camot, 19 200 Lissac, 05 55 20 88 95, France-renov.gouv.fr
- Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Renov**
Si j'ai des revenus modestes ou très modestes(1), cet accompagnement est gratuit(2) et SOLIHA (14 Avenue Victor Hugo, 19 000 TULLE, 05 55 20 58 64) est habilité.
Si je suis au-delà des plafonds de revenus(1), je choisis moi-même Mon Accompagnateur Renov. Cet accompagnement devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024.
- Je dépose mon dossier de demande d'aide**
Soliha élabore le dossier de demande d'aide et le dépose auprès de tous les organismes sollicités.
Selon la mission signée avec Mon Accompagnateur Renov, il dépose ou je dépose moi-même ma demande d'aide sur Monprojet.anah.gouv.fr et auprès de tous les organismes sollicités.
- Je réalise mes travaux**
Je peux commencer mes travaux à la réception de l'accusé de réception de mon dossier auprès des différents organismes sollicités mais il est conseillé d'attendre la réception de la notification d'attribution de subvention pour commencer les travaux.
J'ai 3 ans pour réaliser mes travaux et transmettre mes factures acquittées.
Je reçois ma prime.

Aide technique

- ✓ Aide à la définition du projet de travaux
- ✓ Évaluation énergétique du logement
- ✓ Conseils techniques sur les matériaux et équipements à envisager
- ✓ Visite de logements en amont de la phase travaux
- ✓ Sensibilisation aux éco-gestes dans l'habitat
- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique
- ✓ Orientation des ménages vers les acteurs publics spécifiques selon les besoins

Aide administrative et financière

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires
- ✓ Assistance à l'analyse des devis
- ✓ Assistance à la mobilisation des aides (CEE, MaPrimeRenov...)

Les aides mobilisables (selon projet, revenus de référence, localisation...)

- Aides nationales**: MaPrimeRenov, CEE, Loc'Avantages
- Aides locales**: Nouvelle-Aquitaine, Communes selon leur politique
- Organismes partenaires**: PROCIVIS, CARTTE, etc.

(1) Selon barème national disponible sur le site de l'Anah.fr
(2) Dans le cadre d'une l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et d'un Plan d'Intérêt Général

Retour sur l'année 2022 et 2023

Le repas des aînés 2022/2023

La fête à Saint Merd



2022



2023



Commémoration du 11/11/2023

